

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 04 novembre 2021

COMPTE RENDU

Conseillers en exercice : 19
Présents à la séance : 15
Qui ont pris part au vote : 17

Secrétaire de séance : Frédéric BURLETT
Heure début de séance : 20h15
Heure fin de séance 22h45

En préambule, M. le Maire a donné les dernières informations de la mairie et de la CASDDV. Il a complété sa présentation en faisant part des courriers de remerciements reçus depuis la dernière séance du conseil municipal en date du 07 octobre.

Par ailleurs, M. le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir « Programme routier 2022 ».

Il a précisé également qu'un point de l'ordre du jour était erroné sur la convocation. Le montant des loyers des appartements et des garages communaux seront révisés en lieu et place des charges locatives de ces bâtiments.

Les membres ont prononcé leur accord pour l'ajout à l'ordre du jour et ont pris acte de la modification du point relatif au bâti locatif communal.

1. Prestations pour compte de tiers : mode de valorisation des coûts et des tarifs

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des voix, les coûts et les tarifs qui entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2021 dans le cadre de la facturation de la mise à disposition de personnel et de la réalisation de prestations techniques sur voirie pour le compte de collectivités ou d'autres tiers.

2. Convention de prestations de services : entretien ZCAE "Le moulin"

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix, M. le Maire à signer une convention de prestations de service qui prendra effet le 1^{er} décembre 2021 entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges pour l'entretien des espaces verts et des voiries de la ZCAE "Le moulin".

3. Convention d'occupation du domaine public communal

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix, M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public communal en vue de la création d'un parking pour poids lourds en bord de voirie communale, rue Charles de Gaulle, pour la société Rollpack. Les travaux de voirie seront entièrement pris en charge par la société Rollpack.

4. Révision des tarifs de scolarité facturés aux communes extérieures

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix la révision des tarifs communaux correspondants aux frais de scolarité refacturés aux communes extérieures pour les élèves non domiciliés à Saulcy sur Meurthe. Ceux-ci prendront effet le 1^{er} janvier 2022.

5. Révision des loyers des appartements et des garages communaux au 01-01-2022

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorable, à l'unanimité des voix, à l'augmentation des loyers des appartements et des garages communaux au 1^{er} janvier 2022, qui suivent l'indice de référence des loyers (référence du 3^{ème} trimestre 2021, soit + 0.83%).

6. Modification des statuts de la CASDDV

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix, la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges approuvée par le Conseil communautaire du 20 septembre 2021.

7. Adhésion au SMIC des Vosges

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'est prononcé favorable à l'unanimité des voix pour l'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine au SMIC 88.

8. Subvention communale à la Maison Familiale Rurale de Saint Dié des Vosges

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité des voix, de verser une subvention à la Maison Familiale Rurale de Saint Dié des Vosges pour un montant total de 300 € étant donné que 3 élèves salixiens y sont inscrits pour l'année scolaire 2021-2022.

9. Subventions communales : opération ravalements de façade

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix, le versement de deux subventions (soit un total de 1 832.70 €) dans le cadre du soutien financier apporté aux administrés pour des travaux de ravalement de façades.

10. Programme routier 2022

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des voix, un programme de travaux prévu rue des écoliers pour 2022 (estimé à 195 000 € H.T.) et a autorisé M. le Maire à lancer une consultation, à préparer les dossiers de subventions (auprès de l'Etat, du Conseil Départemental des Vosges et auprès de tout autre organisme proposant des aides financières) et à signer tous les documents qui se rattachent à cette opération.

Compte rendu rédigé le 09 novembre 2021